



**HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN NOUVELLE CALEDONIE**

**SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD**

**ARRETE HC / SAS n° 06 du 14 septembre 2020**

**portant désignation des délégués de l'administration au sein des commissions  
administratives chargées de la révision des listes électorales générales et  
complémentaires**

**LA COMMISSAIRE DELEGUEE DE LA REPUBLIQUE POUR LA PROVINCE SUD,**

VU la loi organique n° 99- 209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99- 210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code électoral et notamment son titre II du livre V – partie réglementaire,

VU le décret n° 2007-423 du 23 mars 2007 modifié relatif aux pouvoirs du Haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Nouvelle-Calédonie,

VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie – M. Laurent PREVOST ;

VU l'arrêté du 09 août 2019 portant nomination de la commissaire déléguée de la République pour la province Sud auprès du Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, Mme. Florence GHILBERT-BEZARD ;

VU l'arrêté HC/DLAJ/BAJE n°2019-193 du 02 septembre 2019 portant délégation de signature à Mme Florence GHILBERT-BEZARD, commissaire déléguée de la République pour la province Sud auprès du Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie,

CONSIDERANT que la révision des listes électorales générales et complémentaires qui seront arrêtées en 2021, débute le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Les agents dont les noms suivent, sont désignés en qualité de délégués de l'administration pour participer aux travaux des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales générales et complémentaires des communes situées sur le territoire de la province Sud :

<b>Communes de l'agglomération (Nouméa / Grand Nouméa)</b>	Chantal BERGHE
	Amaury JACQMIN
	Magalie MULLER
	Elphy LEPELLETIER
	Maeva SAMINE
	Sandra RAMBERT
	Lorène LECLERC
	Janine KOLATA
	Celine CIAVALDINI
	Sophie MOISAND
	Jean-Gaël GRANERO
	Violaine ROYER
	Nelie HNANGANYAN
	Francesca GILLES
Yannick MACHORO	
<b>Autres Communes du périmètre Sud</b>	Chantal BERGHE
	Francesca GILLES
	Yannick MACHORO
	Martine YANNICK
	Claudine MAHAULT

**ARTICLE 2 :** Sont désignés en qualités de suppléants pour les communes de :  
Ile des pins : Major Gilbert LEGOFF, Adjudant Florent MAILLERET  
Yaté : Adjudant Frédéric FORMENTIN et Maréchal des logis-chef Jérôme HUDIN

**ARTICLE 3 :** Les délégués de l'administration peuvent en tant que de besoin se suppléer entre eux.

**ARTICLE 4 :** Les maires des communes de Bouloupari, Bourail, Dumbéa, Farino, Ile des Pins, La Foa, Moindou, Mont-Dore, Nouméa, Païta, Sarraméa, Thio et Yaté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois, qui court à compter de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**La commissaire déléguée  
de la République pour la province Sud**

**Florence GILBERT-BEZARD**